

Liste des délibérations
prises lors de la séance de Conseil Municipal
du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq 10 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'ANGAIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire, Hubert VIGNAU.

Étaient présents : BARBE-BARRAILH Jean-Laurent, HORGUE Nicole, CHARLAIX Bernard, Adjoint ; GIRARDI Alain, GRACIET Jérôme, GUIPET Marie-Pierre, LARTIGUET Bénédicte, LEBOURGEOIS Clément, PASSETTE Rachel et PERTUZE Jean-Sébastien.

Étaient absents excusés : BRANDAM Karine (procuration à LARTIGUET Bénédicte), CAMPS-GUIRAN Flavien et GINESTET Yoann.

GIRARDI Alain a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire certifie que la liste des délibérations de ce jour est affichée à la Mairie le 15 décembre 2025, que la convocation du Conseil a été faite le 4 décembre 2025 et que le nombre de membres en exercice est de 14 et celui des présents est de 11. Le Maire Hubert VIGNAU.

Examen du PV de la séance du 22 octobre 2025 : adopté à l'unanimité.

Délibération n° 101225 1 – Bâtiments communaux : Rénovation énergétique de la salle des sports et de la salle des fêtes : demande de subvention

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 101225 2 – Finances : DM 1 : rénovation Mairie - acomptes

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 101225 3 – Finances : Admission en non-valeur 2023

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 101225 4 – Personnel : Adhésion au contrat groupe d'assurance Relyens via le CDG64 pour 2026-2030

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 101225 5 – Intercommunalité : Adhésion au Syndicat mixte ouvert AGEDI au 1^{er} janvier 2026

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 101225 6 – Urbanisme : Vente terrain rue des Pins

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 101225 7 – Personnel : Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation du 01/01/26 au 03/07/2026

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 101225 8 – Finances : Mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 101225 9 – Intercommunalité : Avenant Convention fixant les conditions d'accueil au sein des ALSH du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nay, à compter du 01/02/2026
Adoptée à l'unanimité.

Le Maire,



Hubert VIGNAU.

